

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni le 17 mars 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52

Présents : 46 jusqu'à 19h20, 47 jusqu'à 20h30, 46 jusqu'à 20h40, puis 45

Votants : 51

Secrétaire de séance : Florence PENCHE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (départ à 20h30), Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 19h20-départ à 20h40), Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENÉ)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC) jusqu'à 19h20, puis à partir de 20h40

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES

2 - FINANCES

Approbation des AP/CP

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. Elle permet d'individualiser financièrement et de suivre dans le temps des investissements d'une importance particulière dont la réalisation s'étend sur plusieurs exercices budgétaires.

Une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle indique la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement et des ressources destinées à y faire face. Cette répartition est susceptible de révision, comme l'autorisation de programme elle-même.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme.

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'autorisation de programme en euros TTC	AP Totale	Mandaté au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025
VI. BASE DE VOILE	1 334 515	1 334 515	0	0	0	0
IX. TRES HAUT DEBIT	11 300 000	5 994 210	2 946 100	1 000 000	1 000 000	359 690
X. CONSERVATOIRE	9 066 000	428 175	907 800	2 000 000	3 600 000	2 130 025

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE

Montant de l'autorisation de programme en euros HT	AP Totale	Mandaté au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025
II. MAISON DE L'ECONOMIE	2 333 359	2 333 359	0	0	0	0
III. VILLAGE D'ARTISANS DE BAZEN HUEN	1 700 000	417 026	212 000	1 070 974	0	0

BUDGET ANNEXE EAU REGIE

Montant de l'autorisation de programme en euros HT	AP Totale	Mandaté au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025
I. RENOUELEMENT DE CONDUITES	5 200 000		1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
II. REHABILITATION DES STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE GUILLIGOMARC'H, TREMEVEN ET ARZANO	1 040 000		420 000	620 000		
III. INTERCONNEXION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ENTRE ZABRENN (MELLAC) ET KERADENNEC (RIEC) - 50% DSP / 50% REGIE	1 515 000		500 000	965 000		

BUDGET ANNEXE EAU DSP

Montant de l'autorisation de programme en euros HT	AP Totale	Mandaté au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025
I. RENOUELEMENT DE CANALISATIONS	2 400 000		600 000	600 000	600 000	600 000
II. INTERCONNEXION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ENTRE ZABRENN (MELLAC) ET KERADENNEC (RIEC) - 50% DSP / 50% REGIE	1 515 000		500 000	965 000		

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE

Montant de l'autorisation de programme en euros HT	AP Totale	Mandaté au 31/12/2021	crédits de paiement 2022	crédits de paiement 2023	crédits de paiement 2024	crédits de paiement 2025
I. EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT A KERZIDAN/KERVINIC (BANNALEC)	600 000	0	250 000	350 000		

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les AP/CP au titre de l'année 2022 telles que proposées

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les AP/CP au titre de l'année 2022 telles que proposées

ADOPTÉ par :

50 voix POUR

1 voix CONTRE

QUIMPERLE : Eric SAINTILAN

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC